

Décision

Générale

colonial

## Décision n° n° 432 accordant le bénéfice de la libération conditionnelle au sieur Pinscloux (Pierre).....

n° 432

Ministère  
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication  
4 août 1942

Numéro JO  
n° 8 du 31/08/1942

Date du numéro  
31 août 1942

### VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, commandeur de Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

**Vu** le décret du +4 juin 1958 organisant la justice indigène à la Côte française des somalis

**Vu** l'arrêté du 15 janvier 1959 instituant une commission de surveillance des prisons à la Côte française des Somalis ; La Commission de surveillance des prisons entendue

### TEXTE INTÉGRAL

Art. 1°. — Le bénéfice de la libération conditionnelle est accordé, pour compter du 4 août 1942, à Pinscloux (Pierre), condamné à Six mois de prison par jugement du 0 murs 1912 et incarcéré le 16 février 1942.

**NOUAILHETAS.**